

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0-H0 Exécutant & BS BE Manoeuvre Initiale

Personnes concernées

Toute personne (non électricien) , issues de métiers variés (maintenance, logistique, services techniques...) appelées à effectuer des interventions simples (remplacement, raccordement) ou à réaliser des manœuvres d'appareillage en basse tension

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
- Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
- Appliquer et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre non électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques auprès du personnel
- Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
- D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Légifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées. La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

Accueil, présentation de la formation.

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire

- Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
- Citer les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Identifier les différents types de contact électrique (direct, indirect).
- Différencier, identifier les niveaux d'habilitation et les rôles des intervenants.
- Nommer les limites de l'HABILITATION
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les TRAVAUX

2- Les grandeurs électriques, domaines de tension, matériels

- Définir les notions de courant, tension, puissance.
- Identifier les domaines de tension (TBTS, BT, HT) et les risques associés.
- Reconnaitre les équipements électriques courants utilisés en BT.

3- Les zones de risque et les distances de sécurité

- Identifier les différentes zones d'environnement (zone de voisinage, zone de travail).
- Connaître les distances de sécurité en fonction des domaines de tension.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux TRAVAUX
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT ELEMENTAIRE (pour les BS)

4- Les équipements de protection (EPI – EPC)

- Citer les équipements de protection collective
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.

5- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0-H0 Exécutant & BS BE Manoeuvre Initiale

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Délimiter et signaler la zone d'intervention BT élémentaire.
- Appliquer les prescriptions notamment les EPI.
- Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- S'assurer de la bonne mise en oeuvre de son matériel et de ses outils.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Réaliser des interventions, et/ou manoeuvres dans les domaines de tension BT et TBT (raccordement, remplacement, mise en sécurité).
- Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel non électricien - Habilitation électrique B0-H0 Exécutant & BS BE Manoeuvre Initiale

Prérequis

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité pour le module B0-H0
- Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir le BS/BE Manoeuvre
- La connaissance de la langue française est vivement recommandée pour les évaluations finales

Durée

2 jours soit 14h en présentiel (incluant la validation).

Formateurs

Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité.
Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro ou en Intra entreprise.

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée

L'évaluation comprend :

- Une épreuve théorique respectant l'annexe D de la NF C18-510 avec un minimum de 70% de bonnes réponses.
- Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF C18 510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.

La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et modalités des financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info.